

COMMUNE
DE
VILLENEUVE-
LA-GARENNE
92390

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 30
Membres présents : 18
Membres représentés : 6
Membres absents : 6
Membres votants : 24

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi vingt-cinq juin à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-la-Garenne légalement convoqué par M. Pascal PELAIN Maire, par convocations postées le jeudi 19 juin 2025 et par voie dématérialisée le même jour, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la salle du Conseil municipal de la Ville de Villeneuve-la-Garenne sous la présidence de son Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Frédéric RARCHAERT, M. Arnaud PERICARD, Mme. Leila LARIK, M. Alain-Xavier FRANÇOIS, Mme. Fatima AAZIZ, M. Bachir HADDOUCHE, Mme. Sandrine HERTIG, M. Kiran STIOUI-GURUNG, Mme. Zoubida KATTHALA, M. Lahcen BAYLAL Maires-adjoints.

Mme. Monique LABORNE, M. Mohamed AMAGHAR, Mme. Eduarda PINTO-RODRIGUEZ Conseillers municipaux délégués.

M. Gaoussou KEITA, Mme. Joanna MOHAMED, M. Jérémie LAGARDE, M. Gabriel MASSOU, Mme. Eve NIELBIEN, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

Mme. Mirtha HENRIOL, Conseillère municipale déléguée, donne pouvoir à Mme. LABORNE,

M. Larbi OUHAMMOU, Conseiller municipal délégué, donne pouvoir à M. HADDOUCHE,

Mme. Fatma SERIR, Conseillère municipale déléguée, donne pouvoir à M. STIOUI- GUNUNG,

M. Dayan KIRINDI ARACHCHIGE, Conseiller municipal, donne pouvoir à Mme. HERTIG,

Mme. Rolande CHAVANNE, Conseillère municipale, donne pouvoir à M. AMAGHAR, M. Éric PELEAU, Conseiller municipal, donne pouvoir à M. LAGARDE,

ABSENTS :

Mme. Mariam KANTE, Conseillère municipale

M. Christophe DOUAY, Conseiller municipal ;

M. Abderrahim AIT OMAR, Conseiller municipal ;

Mme. Sandrine PAYET, Conseillère municipale,

Mme. Emmanuelle SAUNIER, Conseillère municipale ;

M. Abdelaziz BENTAJ Conseiller municipal.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. STIOUI-GURUNG, Maire-Adjoint, désigné en séance conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE
AU TITRE DE LA PROGRAMMATION POLITIQUE DE LA VILLE 2025**

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

MADAME KHATTALA EXPOSE AU CONSEIL

Que le Conseil départemental des Hauts-de-Seine poursuit son engagement dans la lutte contre l'exclusion sociale et son soutien aux quartiers prioritaires de la Politique de la Ville,

Que Le Département des Hauts-de-Seine maintient son intervention sur la géographie prioritaire de la politique de la ville de Villeneuve-la-Garenne fixée par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014. Le montant de l'aide pour le quartier prioritaire "CAP Villeneuve" sera à hauteur de 407 147 € pour cette année et son engagement s'inscrit dans le cadre du Contrat de Développement Département-Commune de Villeneuve-la- Garenne-2024-2026.

Que l'intervention départementale s'articule autour de deux axes prioritaires :

- L'insertion des publics en difficulté ;
- La réussite éducative et plus précisément des collégiens.

Que l'affectation des crédits précités est définie dans le cadre d'un formulaire de programmation annuelle communale et communiqué en amont de la tenue d'un comité de pilotage,

Que toutes les actions composant la programmation annuelle communale s'inscrivent dans les axes définis par le Département, eux-mêmes déclinés en thématiques et actions, et sont mises en œuvre par les acteurs locaux du territoire,

Que le comité de pilotage s'est tenu le 15 mai 2025 et a procédé d'une part, à l'analyse du bilan des actions 2024 et d'autre part, à la validation de la programmation 2025 établis par la Commune.

AXE 1 : INSERTION DES PUBLICS EN DIFFICULTE			
PORTEUR	INTITULÉ DE L'ACTION	COÛT TOTAL DE L'ACTION	MONTANT SUBVENTION DEPARTEMENT
<u>Thématique 1 : Insertion des publics en difficulté</u>			
Thématique 1A : Apprentissage de la langue française à vocation socialisante			
ESPACE NELLY ROUSSEL	Atelier Linguistique	68 300 €	25 000 €
LECTURES NOMADES	Parcours « culture et numérique »	24 343 €	4 000 €
Thématique 1B : Apprentissage de la langue française à vocation professionnelle			
ESPACE NELLY ROUSSEL	Formation de remise à niveau	28 682 €	10 000 €
	Linguistique en soirée	27 544 €	10 000 €
POLE S	Plateforme de formation en Français à visée professionnelle	35 100 €	6 000 €
ADABE	Ateliers de FLE et mathématiques	48 000 €	5 000 €
Thématique 1C : Soutien des structures d'accueils et d'orientations des publics			
ESPACE NELLY ROUSSEL	Permanences Linguistiques	40 000 €	10 000 €

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Thématique 1D : Promouvoir l'entrepreneuriat dans les quartiers.			
ADIE	Favoriser la création d'entreprise des publics les plus éloignés de l'emploi au sein des QPV	49 520 €	5 000 e
Thématique 1E : Chantiers d'insertion des publics en difficultés.			
A3P	Citoyen responsable pour un avenir plus sur et inclusif	8 397 €	1 000 €
	Prévenir pour mieux agir	5 655 €	1 000 €
Thématique 1F : Travail sur l'image de soi à vocation professionnelle			
LES ROUTES DU FUTUR	Salon de coiffure solidaire	18 070 €	4 647 €
<u>Thématique 2 : S'intégrer par l'outil numérique</u>			
Thématique 2A : Utiliser l'outil vidéo pour améliorer sa recherche d'emploi			
MISSION LOCALE	Cercle de recherche d'emploi	33 000 €	4 000 €
Thématique 2B : Médiation Numérique			
POLE S	Médiation Numérique de Villeneuve-la-Garenne	448 965 €	5 000 €
Thématique 2C : Insertion et autonomie linguistique et information			
LES FEMMES ENGAGEES	L'insertion par le bien-être et l'autonomie linguistique, informatique	31 270 €	5 000 €
<u>Thématique 3 : Accompagner les publics en difficulté vers plus d'autonomie</u>			
Thématique 3A : Accueil et structure relais dans les quartiers			
MJC- Maison de la cité	Soutien aux populations du quartier Sud	150 000 €	23 000 €
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS	Inclusion sociale par l'éducation, le sport et la culture	64 000 €	2 000 €
Thématique 3B : Promouvoir de la seconde main à travers l'économie solidaire			
MESTISSAGES	Retouche solidaire	46 500 €	8 500 €
Thématique 3C : Favoriser la pratique sportive pour les enfants en situation de handicap			
LE PARCOURS DE MARWAN	Les petits champions	15 300 €	3 500 €
LES PAS DE L'ESPOIR	Mille pattes pour tous	19 200 €	5 000 €
Thématique 3D : Promotion de l'agriculture biologique			
FASE	Jardin partagés	15 800 €	1 500 €
<u>Thématique 4 : Prévenir sa santé pour mieux s'insérer socialement et professionnellement</u>			
Thématique 4A : Prévention nutrition, santé buccodentaire			

AVG	Aide à la socialisation	10 000 €	2 000 €
	Un été Olympique pour tous	17 030 €	1 500 €
VLG FUTSAL	Sauvons nos talent	30 500 €	5 000 €
Thématique 4B : Prévention santé jeunes			
AVG	L'activité physique un moyen pour lutter contre l'obésité pédiatrique dans les QPV	19 650 €	2 500 €
Thématique 4C : Lutte contre l'isolement des enfants en situation de Handicap			
LES PETITS DEVIENDRONT GRANDS	Lieu d'accueil parents/ enfants en situation de handicap	24 800 €	5 000 €
Thématique 5 : Echanger pour mieux se connaître (soi et les autres)			
Thématique 5A : Favoriser le lien social par des activités artistiques			
PLUR'ART	Fabuleuses histoires d'art	63 907 €	12 000 €
LES PAS DE L'ESPOIR	Art thérapie	10 500 €	6 000 €
Thématique 5B : Au cœur des quartiers			
FAIT D'OR	Solidarité à la Rotonde	9 500 €	1 000 €
VILLE ESPACE NELLY ROUSSEL	Convivialité et lien social	155 500 €	45 000 €
AXE 1 - MONTANT TOTAL			219 147 €

AXE 2 : RÉUSSITE ÉDUCATIVE EN PARTICULIER CELLE DES COLLEGIENS			
PORTEUR	INTITULÉ DE L'ACTION	COÛT TOTAL DE L'ACTION	MONTANT SUBVENTION DEPARTEMENT
Thématique 1 : Accompagner autour de la scolarité			
Thématique 1A : Accompagner autour de la scolarité			
ESPACE NELLY ROUSSEL	Accompagnement à la scolarité	110 500 €	24 500 €
MJC	Accompagnement des jeunes et des familles dans la scolarité	116 000 €	7 000 €
ENSEMBLE	Apprendre encore et toujours	56 000 €	4 000 €
LECTURES NOMADES	Découverte et plaisir de la lecture pour la réussite scolaire et éducative	205 476 €	20 000 €
ADABE	Accompagnement à la scolarité des jeunes en difficulté	96 599 €	8 000 €
POLE S	Fablab d'éducation numérique	15 874 €	6 000 €

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625/2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

CŒUR DE LIONNE	Réussite pour tous	18 000 €	5 500 €
	Orthopédagogie – Approches et solutions pour la réussite éducative	7 153 €	1 000 €
MAVIE	Soutien à la scolarité	43 500 €	2 500 €
Thématique 1B : Accompagnement à la scolarité à travers la parentalité			
ADABE	Accompagnement à la parentalité	20 524 €	3 500 €
MAVIE	Ateliers parentalités	16 621 €	2 000 €
Thématique 1C : Promotion de l'expression des jeunes dans les collèges des QPV			
NUBIAN SOUL	Fatalité zéro	43 500 €	8 000 €
<u>Thématique 2 : Favoriser l'ouverture d'esprit à travers le sport, les loisirs et la culture</u>			
Thématique 2A : pratiques sportives à vocation éducatives			
AVG	On joue au Volley	10 800 €	3 000 €
	La glisse comme vecteur d'apprentissage et de rassemblement	12 150 €	3 000 €
	Semaine de promotion des valeurs sportives	9 800 €	3 000 €
KC BOXING	La boxe éducative au service de l'inclusion sociale des jeunes	43 950 €	3 000 €
HANDBALL CLUB	Hand'inclusif	44 500 €	7 500 €
GENERATIONS UNIS	Urban ball 5	25 000 €	5 000 €
GORILLA VILLENEUVE THAI	Boxer la violence	10 700 €	2 000 €
SHOTOKAN KARATE CLUB	Champion.ne.s	15 000 €	8 000 €
	Objectif excellence	10 000 €	4 500 €
Thématique 2B : Sensibilisation et éducation civique à travers les loisirs, le sport et la culture			
BATTEURS POUR LA PAIX	Lutter contre le décrochage scolaire	42 720 €	6 000 €
APSA	Apsa Show 2 ^{ème} Edition	114 000 €	8 000 €
VLG Futsal	Accompagnement et suivi des personnes en situation de vulnérabilité	45 000 €	3 000 €
NUBIAN SOUL	Voyage Chorégraphique	32 900 €	11 000 €
A3P	Esprit brigade des sapeurs	10 724 €	1 500 €
AVG	Du dojo au musée	13 805 €	2 000 €
GENERATION UNIS	3, 2, 1 Ça tourne	22 700 €	5 000 €
	MK Cup 2025	50 000 €	5 000 €
PLAYGROUND	Inclusion numérique et eSport pour la jeunesse de VLG	26 350 €	3 000 €

Thématique 2C : Activités ludiques extrascolaire			
MJC	En route vers la jeunesse	80 100 €	10 500 €
Thématique 2D : Éducation aux sciences et techniques			
ADABE	Cap numérique : Réengager les jeunes à travers le Fablab	20 609 €	2 000 €
AXE 2 - MONTANT TOTAL			188 000 €
MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS			407 147 €

Qu'il convient de rappeler que la réglementation en vigueur (décret n° 2001-495 en date du 6 juin 2001) impose à la Commune, dès lors qu'elle attribue une subvention d'un montant supérieur à 23 000 €, de conclure avec l'association bénéficiaire une convention définissant l'objet, le montant et les conditions de cette subvention,

Que de plus, la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République oblige les associations et les fondations à souscrire un contrat d'engagement républicain dès lors qu'elles souhaitent obtenir un agrément d'Etat, une subvention publique ou accueillir un jeune en service civique,

Qu'aux termes de ce contrat, les associations devront s'engager à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité, à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République et à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public,

Qu'à ce titre, toutes les associations recevant des subventions numéraires ou en natures de toutes organisations publiques devront s'engager, en souscrivant un contrat d'engagement républicain, à respecter les engagements suivants :

- Respect des lois de la république ;
- Liberté de conscience ;
- Liberté des membres de l'association ;
- Egalité et non-discrimination ;
- Fraternité et prévention de la violence ;
- Respect de la dignité de la personne humaine ;
- Respect des symboles de la république.

Que par ailleurs, en application du principe posé par l'article L. 2131-11 du Code général des collectivités territoriales, est tenu de ne pas prendre part à une délibération du Conseil tout membre de l'assemblée devant être considéré comme intéressé à l'affaire à laquelle se rapporte ladite délibération. Cette disposition trouve en particulier à s'appliquer aux conseillers municipaux exerçant des fonctions particulières au sein des associations susvisées,

Qu'il est également prévu un avenant aux conventions existantes relatives à l'attribution de subventions financières pour les associations suivantes : A3P, ADABE, ADIE, APSA, AVG, BATTEURS POUR LA PAIX, CŒUR DE LIONNE, ENSEMBLE, ESPACE NELLY ROUSSEL, FAIT D'OR, FASE, GENERATIONS UNIS, GORILLA VILLENEUVE THAI, HANDBALL CLUB, KC BOXING, LE PARCOURS DE MARWAN, LECTURES NOMADES, LES FEMMES ENGAGEES, LES PAS DE L'ESPOIR, LES PETITS **DEVIENDRONT GRANDS**, LES ROUTES DU FUTUR, MES TISSAGES, MISSION **LOCALE RURAL**

Accusé de réception en préfecture
N°21-26900789-20250624-2025-0625-0
Date de réception préfecture : 17/07/2025

SOUL, PLAYGROUND, PLUR'ART, POLE S, SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS, SHOTOKAN KARATE CLUB, VLG FUTSAL, MAVIE

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), est tenu de ne pas prendre part à la présente délibération tout membre de l'assemblée devant être considéré comme intéressé à l'affaire à laquelle se rapporte la présente délibération,

Vu la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République oblige les associations et les fondations à souscrire un contrat d'engagement républicain dès lors qu'elles souhaitent obtenir un agrément d'Etat, une subvention publique ou accueillir un jeune en service civique. Aux termes de ce contrat, les associations devront s'engager à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité, à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République et à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public,

Vu le décret n° 2001-495 en date du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, pris en application l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et fixant à 23 000 € le montant des subventions à partir duquel les associations sont tenues de conclure des conventions avec la Ville,

Vu la charte de déontologie approuvée par le Conseil municipal le 17 décembre 2020, la Commune, dès lors qu'elle attribue une subvention d'un montant supérieur à 1 000 euros, doit conclure avec l'association bénéficiaire une convention définissant l'objet, le montant et les conditions de cette subvention,

Vu qu'à ce titre, toutes les associations recevant des subventions numéraires ou en nature de toutes organisations publiques devront s'engager, en souscrivant un contrat d'engagement républicain, à respecter les engagements suivants :

- Respect des lois de la république ;
- Liberté de conscience ;
- Liberté des membres de l'association ;
- Egalité et non-discrimination ;
- Fraternité et prévention de la violence ;
- Respect de la dignité de la personne humaine ;
- Respect des symboles de la république.

Vu le budget primitif de l'exercice 2025,

Vu la signature par le Département des Hauts-de-Seine du Contrat de Développement Département-Commune de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026 :

Vu les projets de conventions attributives de subventions se rapportant à l'exécution de la Programmation Politique de la Ville du contrat de développement Département-Commune de Villeneuve la Garenne 2024-2026,

Vu le formulaire descriptif des actions proposées au titre de la politique de la ville de la commune de Villeneuve-la-Garenne pour l'année 2025

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 24 juin 2025,

Où les explications complètes de Madame KHATTALA,

Et après en avoir délibéré.

SOLLICITE

L'intervention financière du Département des Hauts-de-Seine au titre de la Programmation Politique de la Ville 2025.

APPROUVE

L'attribution des subventions dont le détail précis figure dans le tableau récapitulatif visé ci-après, et autorise Monsieur le Maire, à signer les conventions s'y rapportant.

AXE 1 : INSERTION DES PUBLICS EN DIFFICULTE			
PORTEUR	INTITULÉ DE L'ACTION	COÛT TOTAL DE L'ACTION	MONTANT SUBVENTION DEPARTEMENT
Thématique 1 : Insertion des publics en difficulté			
Thématique 1A : Apprentissage de la langue française à vocation socialisante			
ESPACE NELLY ROUSSEL	Atelier Linguistique	68 300 €	25 000 €
LECTURES NOMADES	Parcours « culture et numérique »	24 343 €	4 000 €
Thématique 1B : Apprentissage de la langue française à vocation professionnelle			
ESPACE NELLY ROUSSEL	Formation de remise à niveau	28 682 €	10 000 €
	Linguistique en soirée	27 544 €	10 000 €
POLE S	Plateforme de formation en Français à visée professionnelle	35 100 €	6 000 €
ADABE	Ateliers de FLE et mathématiques	48 000 €	5 000 €
Thématique 1C : Soutien des structures d'accueils et d'orientations des publics			
ESPACE NELLY ROUSSEL	Permanences Linguistiques	40 000 €	10 000 €
Thématique 1D : Promouvoir l'entrepreneuriat dans les quartiers.			
ADIE	Favoriser la création d'entreprise des publics les plus éloignés de l'emploi au sein des QPV	49 520 €	5 000 e
Thématique 1E : Chantiers d'insertion des publics en difficultés.			
A3P	Citoyen responsable pour un avenir plus sur et inclusif	8 397 €	1 000 €
	Prévenir pour mieux agir	5 655 €	1 000 €
Thématique 1F : Travail sur l'image de soi à vocation professionnelle			

Accusé de réception en préfecture
2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

LES ROUTES DU FUTUR	Salon de coiffure solidaire	18 070 €	4 647 €
<u>Thématique 2 : S'intégrer par l'outil numérique</u>			
Thématique 2A : Utiliser l'outil vidéo pour améliorer sa recherche d'emploi			
MISSION LOCALE	Cercle de recherche d'emploi	33 000 €	4 000 €
Thématique 2B : Médiation Numérique			
POLE S	Médiation Numérique de Villeneuve-la-Garenne	448 965 €	5 000 €
Thématique 2C : Insertion et autonomie linguistique et information			
LES FEMMES ENGAGEES	L'insertion par le bien-être et l'autonomie linguistique, informatique	31 270 €	5 000 €
<u>Thématique 3 : Accompagner les publics en difficulté vers plus d'autonomie</u>			
Thématique 3A : Accueil et structure relais dans les quartiers			
MJC- Maison de la cité	Soutien aux populations du quartier Sud	150 000 €	23 000 €
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS	Inclusion sociale par l'éducation, le sport et la culture	64 000 €	2 000 €
Thématique 3B : Promouvoir de la seconde main à travers l'économie solidaire			
MESTISSAGES	Retouche solidaire	46 500 €	8 500 €
Thématique 3C : Favoriser la pratique sportive pour les enfants en situation de handicap			
LE PARCOURS DE MARWAN	Les petits champions	15 300 €	3 500 €
LES PAS DE L'ESPOIR	Mille pattes pour tous	19 200 €	5 000 €
Thématique 3D : Promotion de l'agriculture biologique			
FASE	Jardin partagés	15 800 €	1 500 €
<u>Thématique 4 : Prévenir sa santé pour mieux s'insérer socialement et professionnellement</u>			
Thématique 4A : Prévention nutrition, santé buccodentaire			
AVG	Aide à la socialisation	10 000 €	2 000 €
	Un été Olympique pour tous	17 030 €	1 500 €
VLG FUTSAL	Sauvons nos talent	30 500 €	5 000 €
Thématique 4B : Prévention santé jeunes			
AVG	L'activité physique un moyen pour lutter contre l'obésité pédiatrique dans les QPV	19 650 €	2 500 €
Thématique 4C : Lutte contre l'isolement des enfants en situation de Handicap			

LES PETITS DEVIENDRONT GRANDS	Lieu d'accueil parents/ enfants en situation de handicap	24 800 €	5 000 €
<u>Thématique 5 : Echanger pour mieux se connaître (soi et les autres)</u>			
Thématique 5A : Favoriser le lien social par des activités artistiques			
PLUR'ART	Fabuleuses histoires d'art	63 907 €	12 000 €
LES PAS DE L'ESPOIR	Art thérapie	10 500 €	6 000 €
Thématique 5B : Au cœur des quartiers			
FAIT D'OR	Solidarité à la Rotonde	9 500 €	1 000 €
VILLE ESPACE NELLY ROUSSEL	Convivialité et lien social	155 500 €	45 000 €
AXE 1 - MONTANT TOTAL			219 147 €

AXE 2 : RÉUSSITE ÉDUCATIVE EN PARTICULIER CELLE DES COLLEGIENS			
PORTEUR	INTITULÉ DE L'ACTION	COÛT TOTAL DE L'ACTION	MONTANT SUBVENTION DEPARTEMENT
<u>Thématique 1 : Accompagner autour de la scolarité</u>			
Thématique 1A : Accompagner autour de la scolarité			
ESPACE NELLY ROUSSEL	Accompagnement à la scolarité	110 500 €	24 500 €
MJC	Accompagnement des jeunes et des familles dans la scolarité	116 000 €	7 000 €
ENSEMBLE	Apprendre encore et toujours	56 000 €	4 000 €
LECTURES NOMADES	Découverte et plaisir de la lecture pour la réussite scolaire et éducative	205 476 €	20 000 €
ADABE	Accompagnement à la scolarité des jeunes en difficulté	96 599 €	8 000 €
POLE S	Fablab d'éducation numérique	15 874 €	6 000 €
CŒUR DE LIONNE	Réussite pour tous	18 000 €	5 500 €
	Orthopédagogie – Approches et solutions pour la réussite éducative	7 153 €	1 000 €
MAVIE	Soutien à la scolarité	43 500 €	2 500 €
Thématique 1B : Accompagnement à la scolarité à travers la parentalité			
ADABE	Accompagnement à la parentalité	20 524 €	3 500 €
MAVIE	Ateliers parentalités	16 621 €	2 000 €
Thématique 1C : Promotion de l'expression des jeunes dans les collèges des QPV			

NUBIAN SOUL	Fatalité zéro	43 500 €	8 000 €
<u>Thématique 2 : Favoriser l'ouverture d'esprit à travers le sport, les loisirs et la culture</u>			
Thématique 2A : pratiques sportives à vocation éducatives			
AVG	On joue au Volley	10 800 €	3 000 €
	La glisse comme vecteur d'apprentissage et de rassemblement	12 150 €	3 000 €
	Semaine de promotion des valeurs sportives	9 800 €	3 000 €
KC BOXING	La boxe éducative au service de l'inclusion sociale des jeunes	43 950 €	3 000 €
HANDBALL CLUB	Hand'inclusif	44 500 €	7 500 €
GENERATIONS UNIS	Urban ball 5	25 000 €	5 000 €
GORILLA VILLENEUVE THAI	Boxer la violence	10 700 €	2 000 €
SHOTOKAN KARATE CLUB	Champion.ne.s	15 000 €	8 000 €
	Objectif excellence	10 000 €	4 500 €
Thématique 2B : Sensibilisation et éducation civique à travers les loisirs, le sport et la culture			
BATTEURS POUR LA PAIX	Lutter contre le décrochage scolaire	42 720 €	6 000 €
APSA	Apsa Show 2 ^{ème} Edition	114 000 €	8 000 €
VLG Futsal	Accompagnement et suivi des personnes en situation de vulnérabilité	45 000 €	3 000 €
NUBIAN SOUL	Voyage Chorégraphique	32 900 €	11 000 €
A3P	Esprit brigade des sapeurs	10 724 €	1 500 €
AVG	Du dojo au musée	13 805 €	2 000 €
GENERATION UNIS	3, 2, 1 Ça tourne	22 700 €	5 000 €
	MK Cup 2025	50 000 €	5 000 €
PLAYGROUND	Inclusion numérique et eSport pour la jeunesse de VLG	26 350 €	3 000 €
Thématique 2C : Activités ludiques extrascolaire			
MJC	En route vers la jeunesse	80 100 €	10 500 €
Thématique 2D : Éducation aux sciences et techniques			
ADABE	Cap numérique : Réengager les jeunes à travers le Fablab	20 609 €	2 000 €
AXE 2 - MONTANT TOTAL			188 000 €
MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS			407 147 €

PRECISE

En l'application de l'article L. 2131-11 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), est tenu de ne pas prendre part à la présente délibération tout membre de l'assemblée devant être considéré comme intéressé à l'affaire à laquelle se rapporte la présente délibération,

Mme BANSEDE et M. PELAIN n'ont pas pris part ni aux débats ni aux votes concernant la subvention concernant l'association MISSION LOCALE. Ils ont quitté la salle du Conseil municipal.

Mme. FOFANA, n'a pas pris part ni aux débats ni au vote pour la subvention concernant l'association NUBIAN SOUL. Elle a quitté la salle du Conseil municipal.

M. KOBBI n'a pas pris part ni aux débats ni au vote pour la subvention concernant l'association AVG. Il a quitté la salle du Conseil municipal.

AUTORISE

Monsieur le Maire, à signer, le cas échéant, les avenants avec les associations concernées par le décret n° 2001-495 en date du 6 juin 2001 précité.

AUTORISE

Monsieur le Maire, à signer le formulaire descriptif des actions proposées au titre de la politique de la Ville de Villeneuve-la-Garenne pour l'année 2025.

PRECISE

Les avenants et le descriptif sont joints à la présente note de synthèse.

DIT

Que les montants sont inscrits sur le budget.

Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Villeneuve-la-Garenne dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité.

Que la présente délibération municipale pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.



Pascal PELAIN

**Maire de Villeneuve-la-Garenne
Conseiller Régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris**